



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événements se préparent; je suis en Vedette: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez; ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

*L'an deuxième de la République Française.*

Du Lundi 19 Août 1793,

## FRANCE.

*De Granville, le 7 août.* — Le commandant de cette place a été arrêté le 6 de ce mois, ayant fait un jour rassembler toute la troupe sur la place d'armes, il lui a fait lecture d'une lettre de Barbaroux, qui ne tendoit à rien moins qu'à l'engager à marcher contre Paris et toute la convention nationale; le même homme a refusé de publier la destitution du général Wimpfen; on l'amène à Paris.

*Paris.* — La capitale est assez tranquille et toujours dans l'attente du mode du mouvement national dont l'impulsion va se faire ressentir dans toutes les parties de la république. Si sa combinaison est bien saisie, comme il y a tout lieu de l'espérer, il sera impossible que l'ennemi puisse résister. Nous n'avons pas 300,000 hommes à combattre, et nous pouvons en lever trois millions. Ce sera dix contre un, disoit hier Thirriot aux Jacobins, il ne faut pas attaquer sur un seul point, mais par mille côtés à la fois; ils seront obligés de diviser leurs forces et nous serons sûrs de triompher d'eux. Les municipalités même, ne doivent pas rester pendant l'expédition; quand il n'y aura plus d'administrateurs, il n'y aura plus besoin d'administra-

teurs. Ne restât-il que le maire, il lui faudroit un canon; nous avons besoin de nos canons pour éviter tous ces inconvéniens, il ne doit y avoir aucune exception. Royer en appuyant les propositions de Thirriot, dit: aussi-tôt que le mouvement révolutionnaire sera organisé, il faut que le tocsin sonne dans toutes les communes de la république et ne cesse de sonner que quand il ne restera plus un seul homme, et le sonneur partira le dernier. L'arche d'alliance, notre sainte constitution, sera portée dans les rangs où le dange se manifestera davantage; elle sera le palladium de nos armées, qu'elles périssent routes plutôt que de souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte.

§ Plusieurs journalistes abandonnent la partie et renoncent à leurs entreprises: *La Quotidienne*, feuille assez répandue et qui présentoit assez souvent des morceaux de littérature très piquants, a annoncé qu'elle interrompoit momentanément sa circulation.

§ Hébert le journaliste, l'auteur du *Père Duchêne*, va, dit-on, être nommé ministre de l'intérieur, et Garat dont il prend la place se fait journaliste, et va travailler à la *feuille du salut public*.

§ Quelques jours avant la fête de la liberté, j'ai envoyé au rédacteur de la *Chronique*, comme une des feuilles les plus répandues, une dénonciation que je faisais au tribunal de l'opinion publique, d'un abus très-grave, qu'on laissoit subsister à la honte du nom républicain. Le chroniqueur a gardé le silence; et c'est à vous que je m'adresse, pour que vous fassiez connoître à tout le monde, que dans le cabinet de médailles de la bibliothèque nationale, on conserve précieusement et on étale aux yeux des curieux plusieurs portraits de nos tyrans, comme Louis XIV et ses frères; Louis XV et toutes les courtisanes couronnées ou non, comme les femmes Autrichiennes, les *Manéni*, les *Gabrielles*, etc., etc.

Il est étonnant qu'on veuille souiller notre vue aujourd'hui avec des monstres pareils; et je demande à tous les comités possibles, et de la convention nationale, et du département, et des sections, que toutes ces figures hideuses dont je viens de parler, disparaissent sur le champ d'un endroit qui doit être sacré et interdit à tout ce qui sent la royauté, et que nous imitions là-dessus l'exemple de ce grand homme, qui après avoir délivré *Sicionie*, sa patrie, de l'esclavage et de la tyrannie, n'eût rien de plus pressé que de détruire aussi tous les portraits des tyrans; quoiqu'ils fussent peints par *Appelle* même, et par *Mélanthe*, son maître, et malgré la passion que, lui-même *Aratus*, avoit pour la peinture. *Signé Pio.*

§ Dans la séance d'hier, Carrier a fait part à la convention d'un trait qui fait horreur à l'humanité. Lorsque les français furent expulsés d'Espagne, un citoyen demanda un délai, sur le prétexte que sa femme étoit agonisante, et qu'il lui devoit ses soins. *Partez, partez*, lui répondit-on; *il reste encore assez de terre en Espagne pour enterrer votre femme.*

§ Une lettre de l'Orient, lue à la société des jacobins, dénonce la municipalité de cette ville, qui sous le prétexte que le décret contre les accapareurs ne désigne que le *suif*, laisse faire impunément des amas de chandelles. C'est ainsi que de tout tems l'intérêt particulier a cherché dans les mots, des moyens d'éviter l'esprit de la loi.

§ Un capitaine de la force armée qui étoit

de garde hier et ce matin, à la barrière du faubourg du Nord, informe le conseil qu'il existe une consigne qui défend de laisser sortir le pain de Paris, mais en même tems un ordre verbal de laisser passer les personnes qui ne portent qu'un pain; il ajoute que des femmes et des enfans vont et viennent continuellement, et que pendant la journée il a vu sortir ainsi environ 1200 pains par cette barrière; en propose différentes mesures pour empêcher cette exportation, on est surpris de la contradiction qui paroît exister entre ces deux consignes, en conséquence le conseil arrête:

1°. Qu'on prendra les mesures les plus sévères pour qu'il ne sorte pas de pains de Paris.

2°. Qu'on prendra des informations pour connoître le citoyen qui a donné verbalement les ordres de laisser sortir des barrières les personnes qui n'emportent qu'un pain.

3°. Que le département des travaux publics fournira aux corps-de-garde des barrières tout ce qui y est nécessaire, le tout sous la responsabilité des citoyens de garde; ordonne que les deux premiers arrêtés seroient envoyés au commandant-général, pour être mis demain à l'ordre, et que le troisième sera envoyé au corps municipal pour l'exécution.

§ Le corps municipal arrête que depuis 8 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin il ne pourra être fait dans Paris, aucun versement de marchandises de première nécessité d'un magasin dans un autre.

§ Il paroît que plusieurs émigrés rentrent en France, et qu'ils ont l'audace de venir jusqu'à Paris, sous les yeux de la convention nationale. Un citoyen habitant de Paris dénonce aux Jacobins un de ces malheureux, le ci-devant président Gilbert de Voisins, membre du parlement, émigré depuis 1789, rentré en France le 15 janvier dernier. L'abbé d'Espagnac l'a fait rentrer sous le titre de fournisseur de l'armée; il lui avoit fourni tous les papiers nécessaires pour se rendre à Paris, où il est arrivé le 22 janvier. Après y être resté trois semaines ou un mois, il a obtenu un faux passe-port pour aller à Orléans, où il étoit lors de l'assassinat de Léonard Bourdon. Delà, il est passé à 7 lieues de Moulins, dans le pays de Loi-

serler et de Martel, tous deux députés, et il logeoit chez les parens du dernier; il est passé ensuite à Lyon, et n'en est parti qu'après le décret qui en a fait sortir ceux qui n'en sont pas habitans. Revenu à Paris, on l'a fait passer pour un fédéré et on a fourni de faux témoins pour lui faire obtenir une carte de citoyen.

La veille de la Fédération un gendarme de service au poste de Saint-Eustache, l'a reconnu dans un fiacre et l'a fait arrêter avec une femme qui est une de ses complices. Conduit à la Mairie, la femme a été mise en liberté, par le moyen de faux papiers qu'elle a présentés à Bazire il paroit que l'émigré a été relâché aussi. Le dénonciateur soutient que les papiers qu'il a montrés sont faux, et qu'ils lui ont été vendus par un nommé Sadon, avoué.

§ Une députation de la section des droits de l'homme a dénoncé hier à la commune l'abus dont se rendent coupables chaque jour les porteurs de charbons. A la faveur d'une médaille qu'ils ont conservée de l'ancien régime, ils se sont arrogé le droit exclusif de porter le charbon chez les particuliers; en conséquence de ce privilège, ils en font payer le transport à leur gré. Ils ne rougissent pas d'exiger 50 sous et 3 livres au lieu de 30 sous qui leur seroient dus. La section demande que les porteurs de charbons soient tenus de déposer leurs médailles, et qu'il soit permis à chaque citoyen d'emporter lui-même le charbon qu'il ira acheter sur le port.

Un membre dit :

Le corps municipal a prévu tous les abus qui vous sont dénoncés; j'ai été moi-même l'exécuteur des arrêtés qui les répriment. Il doit m'en souvenir, car j'ai failli deux ou trois fois être jetté à l'eau; je suis tombé une fois entre deux bateaux; la force armée dans ces momens étoit nulle et absolument nulle. Je n'ai eu pour me sauver vis-à-vis de ces gens là, que ma justice; car ces citoyens savent estimer celui qui s'arme de justice.

Quant à la médaille, il est indubitable qu'elle désigne une corporation; mais comment les empêcher de la porter. Vous savez que ces citoyens ont un genre de réception depuis long tems admis parmi eux, ils appellent cette réception le Baptême; ils ne regardent comme purs et capables de faire l'état, que ceux qui ont éprouvé cette cérémonie.

*Daujou.* Vous avez trouvé le moyen de forcer les chevaliers de St Louis, les commandeurs de Malthe, de Saint-Lazare et, non seulement de déposer leurs croix, mais même de les porter à votre dépôt; Croyez vous qu'il sera plus difficile de forcer les chevaliers porteurs de charbon de déposer leurs médailles à fleurs de lys.

Il propose, et le conseil arrête que les porteurs de charbon seront tenus de remettre leur médaille à la municipalité sous 3 jours, et que faute d'y satisfaire et ce délai passé, ils seront regardés comme suspects, et poursuivis comme tels.

Le conseil arrête en outre que le comité de police sera invité à exercer la plus grande surveillance pour assurer l'exécution des arrêtés du corps municipal, qui permettent à tout citoyen d'exporter lui-même le charbon qu'il aura acheté au port ou dans un autre endroit.

§ On assure que l'on emploie en ce moment tous les moyens de conciliation qui ne peuvent compromettre l'unité de la république, pour ramener les Lionnais et les Marseillais au centre commun. Puissent ce bruit et les espérances qu'il fait naître se réaliser, et faire accomplir ainsi un des plus beaux vœux que puisse former un vrai républicain, celui de voir enfin consolidées entre tous ses frères, l'union et la fraternité.

§ Parmi les ruses qu'emploient les rebelles pour découvrir nos moyens de défense, on en cite une qui pourroit nous être funeste, si l'œil actif et pénétrant du patriote n'avoit su la découvrir. Après avoir usé toutes leurs cartouches ils viennent se mêler avec nos soldats, déguisés en payans et la cocarde nationale au chapeau. Ces rebelles ainsi masqués, épient nos démarches, nos situations, savent que telle colonne se portera à tel endroit, fera telle manœuvre. Parfaitement instruits, ils retournent vers leurs chefs, leur rendent un compte exact de tout ce qu'ils ont appris.

Braves patriotes, fiers républicains, surveillez ces satellites du despotisme naturalisés avec la perfidie. Fixez-les; et vos yeux porteront dans leurs cœur l'effroi, le désespoir et la mort. Qu'il est foible, l'ennemi qui a recours à des moyens aussi lâches! Un tel ennemi est à moi-

tié vaincu; le souffle de l'homme libre le renverse et l'anéantit.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence de Hérault Séchelles.)

*Addition à la séance d'hier.*

Le département du Jura est plus que jamais abandonné aux menées inciviques des administrateurs. Des commissaires sont envoyés pour requérir des départemens environnans les moyens de ramener à la loi le département du Jura.

On a répandu le bruit du côté de St. Brieux, qu'une planche, servant à la fabrication d'assignats, avoit été volée, et on refuse dans ces contrées les assignats portant la série de cette planche. C'est le ministre des contributions qui dénonce ce fait.

Un mouvement général le dénie, et pour mieux détruire ce bruit, la convention ordonne l'impression de la lettre du ministre et du démenti formel qui a été donné à ce fait absolument faux.

Cambon fait adopter le reste de la loi sur la dette publique.

Lundi il présentera celle sur l'impôt forcé.

*Séance du Dimanche 18 Août.*

Le comité de salut public du département de Paris, informe la convention que les sections de Paris arrêtent journellement des voitures chargées de marchandises destinées pour Lyon, Marseille et autres villes en état de rébellion. On approuve ces arrestations.

Une députation de la section des Arcis vient présenter des moyens de salut public, elle demande la prompt punition des Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Perion etc.

Nous désirerions, dit l'orateur, pour avoir une prompt cavalerie, que chaque commune envoyât à un lieu indiqué un cavalier monté et équipé. Que les autorités constituées et administrations qui exercent depuis le 10 août

1792, ne soient exemptes de marcher en personne pour combattre les hordes de scélérats qui infectent nos frontières, qu'ils soient remplacés par des sexagénaires, et certes les magistrats de 1792, ne seront pas des héros de 500 livres.

La convention nationale admet à sa barre un citoyen âgé de 10 ans, qui a fait deux campagnes dans lesquelles il s'est couvert de gloire.

Représentans, dit-il, écoutez mes malheurs: les Prussiens et les Autrichiens ont ravagé les propriétés de ma mère, l'année dernière lors du camp de grand-pré; je viens de perdre mon père, il est mort à l'affaire du 5 juillet dernier près le Quesnoi, il étoit capitaine dans les chasseurs des Ardennes dont j'étois tambour.

Il reçoit le baiser fraternel du président qui lui remet un sabre un instant après, au nom de la Convention Nationale, qui accorde trois cent liv. de pension à sa mère, il est reçu au nombre des élèves de la patrie.

La commune de Bordeaux écrit que la fête de l'unité s'est célébrée dans cette ville au milieu des acclamations patriotiques de tous les habitans.

La section des Lombards se présente toute entière et invite l'assemblée à déterminer promptement le mode du départ de la grande armée nationale.

Les nouveaux administrateurs des postes demandent à être exemptés de fournir le cautionnement jusqu'ici nécessaire. Le patriotisme est la meilleure formalité, et c'est celle qu'ils présentent.

On a élevé sur la place de la Réunion, un obélisque simple à la mémoire du dernier martyr de la liberté.

Vingt-quatre membres de la convention sont choisis pour assister à la cérémonie qui sera faite ce soir autour de ce monument.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 100,000 liv. pour secourir les patriotes échappés à la férocité des rebelles, lors de l'invasion de Choler par ces hordes fanatiques.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 2. le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sous.